

Salle de presse :

Organon Canada
Media_Canada@Organon.com
1-450-366-1740

ORGANON CANADA ACCUEILLE FAVORABLEMENT L'INITIATIVE SUR LES BIOSIMILAIRES DU PROGRAMME DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO

- L'Ontario devient la 8^e juridiction au Canada à adopter une politique de transition des biosimilaires.
- Les économies réalisées grâce à l'adoption de l'initiative sur les biosimilaires du Programme de médicaments de l'Ontario permettront de financer davantage de nouvelles pharmacothérapies et de favoriser l'innovation dans le système de santé.

Kirkland (Québec) – Le 20 décembre 2022 - Plus tôt aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son [plan de déploiement](#) de l'initiative sur les biosimilaires qui entrera en vigueur en mars 2023. Organon Canada accueille favorablement cette décision importante qui élargira l'accès des patients aux biosimilaires et devrait générer des économies importantes pour le système de santé de l'Ontario.

« Organon Canada accueille favorablement la décision du gouvernement de l'Ontario d'adopter une politique de transition vers les biosimilaires », déclare Michael Casia, président et directeur général d'Organon Canada. « En tant qu'entreprise vouée à contribuer à l'amélioration de la pérennité du système de santé canadien, nous sommes fiers d'avoir soutenu les transitions de patients vers les biosimilaires dans sept juridictions jusqu'à présent, ce qui représente plus de 20 000 patients inscrits dans notre programme de soutien aux patients. »

L'Ontario rejoint la Colombie-Britannique, le Québec, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest et la Saskatchewan dans la mise en œuvre d'une politique de transition des biosimilaires.

À l'instar des autres provinces et territoires, l'adoption de la politique par l'Ontario confirme que les biosimilaires constituent un élément important d'un système de santé durable. Cela permettra d'élargir l'adoption des biosimilaires disponibles à un coût moindre, tout en contribuant à élargir l'accès des patients à ces médicaments et à encourager la poursuite de l'innovation.

Dans le cadre de l'initiative sur les biosimilaires de l'Ontario, les patients utilisant certains médicaments biologiques de référence devront transitionner à une version biosimilaire du médicament, en donnant aux patients et à leurs fournisseurs de soins de santé un préavis de mise en œuvre. D'une période de neuf mois, la mise en œuvre et la transition devront s'effectuer du 31 mars au 29 décembre 2023.

Les biosimilaires sont des versions de médicaments qui sont fabriquées lorsqu'un médicament biologique original n'est plus protégé par un brevet. Un biosimilaire fonctionne de la même manière que le médicament original, mais coûte moins cher.

Les biosimilaires sont fabriqués selon les mêmes normes que les médicaments biologiques originaux et répondent aux exigences réglementaires de Santé Canada en matière d'efficacité et de sécurité.

Grâce à son expertise et à son leadership dans le domaine des biosimilaires, Organon Canada s'engage à travailler avec les patients et leurs fournisseurs de soins de santé pour faciliter cette transition.

« La mission d'Organon consiste essentiellement à répondre aux besoins quotidiens des femmes en matière de santé. Un certain nombre d'indications incluses dans l'initiative sur les biosimilaires de l'Ontario sont des maladies qui touchent les femmes de manière disproportionnée », a ajouté Michael Casia.

###

À propos d'Organon

Organon est une société mondiale de soins de santé axée sur l'amélioration de la santé des femmes tout au long de leur vie. Organon dispose d'un portefeuille de plus de 60 médicaments et produits dans une gamme de domaines thérapeutiques variés. Grâce à son portefeuille de produits en santé des femmes, à l'expansion de son activité de biosimilaires et à la stabilité de ses médicaments originaux, les produits d'Organon génèrent de solides flux de trésorerie qui soutiendront les investissements dans l'innovation et les futures opportunités de croissance en santé des femmes. En outre, Organon recherche des opportunités de collaboration avec des innovateurs biopharmaceutiques qui cherchent à commercialiser leurs produits en tirant parti de son envergure et de sa présence sur les marchés internationaux à croissance rapide.

Organon dispose d'une empreinte mondiale avec une échelle et une portée géographique significatives, des capacités commerciales de classe mondiale et environ 10 000 employés. Le siège social est situé à Jersey City, au New Jersey.

Pour en savoir plus, suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Déclarations prospectives d'Organon

À l'exception des renseignements historiques contenus dans le présent communiqué, le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » (*forward looking statements*), au sens des dispositions libératoires de la *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis, en incluant, mais de façon non restrictive, des déclarations sur les attentes de la direction à l'égard des perspectives et du rendement financier futurs d'Organon. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des termes tels que « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « planifier », « croire », « chercher », « estimer », ainsi que des verbes au futur ou des mots de signification semblable. Ces déclarations sont fondées sur les convictions et les prévisions actuelles de la direction de la Société et sont exposées à de nombreux risques et incertitudes. Si les postulats comptables se révélaient inexacts, ou si certains risques ou incertitudes venaient à se matérialiser, les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement de ceux formulés dans les déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les conditions générales du secteur et la concurrence; les facteurs économiques généraux, notamment les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; les effets de la pandémie mondiale de COVID-19 et de l'émergence de variants; les effets de la réglementation du secteur pharmaceutique ou de la législation en matière de soins de santé aux États-Unis et au niveau international; les tendances mondiales en matière de limitation des coûts de soins de santé; les percées technologiques ainsi que les nouveaux produits et les brevets des concurrents; les défis inhérents au développement de tout nouveau produit, notamment l'obtention de l'approbation réglementaire; la capacité de la Société à prédire précisément les conditions futures du marché; les difficultés ou les retards de production; l'instabilité financière des économies internationales et le risque pays; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets de la Société et des autres protections relatives aux produits innovants, ainsi que le risque de faire l'objet d'actions judiciaires, y compris les litiges sur les brevets, ou de mesures réglementaires.

La Société n'est aucunement tenue de publier des mises à jour de ses déclarations prospectives à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de quelque fait que ce soit. D'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats décrits dans les déclarations prospectives sont énoncés dans les documents déposés par la Société auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, notamment le formulaire 10-K du rapport annuel le plus récent de la Société, accessible sur le site Web de la SEC (www.sec.gov).